

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoints

Mireille BERTHUIN, Caroline DRIOL, Frédéric GEROMIN, Cathy PELOSO, Astrid BOUCHARD, Anne IZABELLE, Thierry RUTGE, Christophe CORBET, conseillers municipaux.

PROCURATIONS : Stéphane MASTROPIETRO à Coralie BOURDELAIN, Antoine CREZE à Sandrine GAYET, Dominique CAPRON à Patrick HERVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

DELIBERATION N°2025-30

Objet : Approbation des tarifs des concessions, des columbariums et des cavurnes du cimetière communal

Madame la Maire rappelle que la commune a procédé à l'installation de cavurnes dans le cimetière communal. Madame la Maire propose au Conseil municipal d'instaurer la tarification de ces cavurnes et de modifier les tarifs des concessions et des emplacements dans les columbariums comme suit :

Concession 2m x 1m en terre	Tarifs
15 ans	200 €
30 ans	400 €

Ancien columbarium		Tarifs
15 ans	Petite case	200 €
	Moyenne case	250 €
	Grande case	300 €
30 ans	Petite case	400 €
	Moyenne case	500 €
	Grande case	600 €

Nouveau columbarium	Tarifs
15 ans	300 €
30 ans	600 €

Cavurnes	Tarifs
15 ans	400 €
30 ans	800 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'installation de cavurnes dans le cimetière communal,

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des concessions et des emplacements des columbariums,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des tarifs du cimetière communal proposée par Madame le Maire ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 19 juin 2025

Pour extrait certifié conforme.

Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel



Patrick HERVE

Secrétaire de séance

